



## Assemblée communale ordinaire du 25 juin 2019

Le président ouvre l'assemblée et souhaite une cordiale bienvenue aux personnes présentes. La séance de ce jour a été convoquée selon les dispositions légales en vigueur.

### 1. Nomination de deux scrutateurs

MM Claude Chapuis et David Zuber sont désignés scrutateurs et ils sont d'ores et déjà remerciés.

### 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2018

Le procès-verbal a pu être consulté au bureau communal ainsi que sur le site Internet, aucune remarque n'a été formulée. Le PV est accepté par 52 voix et 3 abstentions.

### 3. Présentation du projet de réfection et d'agrandissement du terrain de football et de ses infrastructures par le FC Haute-Ajoie pour un montant de Fr. 473'000.-

La parole est donnée à M. Johann Perrin pour la présentation du projet du nouveau stade de la Férouse.

#### Etat actuel du terrain de jeu

M. Perrin explique que le terrain de jeu est trop court au niveau des normes de sécurité, il faut avoir minimum 3 mètres de chaque côté. La pente en long et en travers est trop prononcée de 1.5 %.

#### Présentation du projet

Le projet comporte la mise aux normes de la surface de jeu, le nivellement des pentes, l'ajout de pares-ballons, l'arrosage automatique et la préparation pour l'éclairage LED.

- Agrandissement du terrain côté nord au moyen de gabions.
- Abaissement du terrain côté Sud-Ouest (buvette) avec des gradins.
- Mise aux normes du terrain avec une surface de jeux de 106/70 y compris zone de sécurité.
- L'arrosage automatique est quasi obligatoire pour obtenir une pelouse de qualité, avec un système enterré de 8 buses, deux citernes de récupération d'eau enterrées de 80 m<sup>3</sup> et un programmeur.
- Au niveau de l'éclairage, il est prévu le déplacement des pylônes, des nouvelles chambres de dérivation et une nouvelle alimentation.

Il faudra compter 3-4 mois d'interruption de jeu en fonction du début des travaux.

M. Eloi Vuillaume demande comment les citernes se rempliront. Il lui est répondu que des canalisations sont prévues pour récupérer l'eau de pluie et celle des toits.

Mme Nathalie Pouchon demande quand sera installé l'éclairage LED. Il s'agit d'une option, elle ne figure pas dans le coût du projet pour le moment.

M. Eloi Vuillaume demande si la barrière en métal sera déplacée. Il lui est répondu par l'affirmative d'environ 50-70 cm dans le terrain de jeu.

M. Eric Quiquerez précise que les conduites souterraines de l'éclairage seront remises à neuf pour les projets futurs.

Le président de l'assemblée remercie M. Perrin pour sa présentation et cède la parole à M. Laurent Pilloud, conseiller communal, pour la partie financière.

M. Pilloud informe d'emblée qu'il s'agit d'un projet réfléchi et étudié tant sur le plan technique que financier.

Il relève que le terrain est propriété de la commune et elle le met à disposition du FC Haute-Ajoie qui en assume la majeure partie des frais.

Le montant des travaux se chiffrent à Fr. 394'533.90.

Après plusieurs rencontres entre les représentants du FC Haute-Ajoie et le Conseil communal, trois solutions ont été évoquées pour financer ce projet

1. emprunt par la commune
2. emprunt par le FC Haute-Ajoie
3. emprunt par le FC Haute-Ajoie et cautionnement de la commune

Le choix des différents intervenants s'est porté sur la troisième solution.

En effet, même si la situation financière de la commune est saine, beaucoup de projets ont été votés et sont actuellement en cours pour la commune.

Après contact avec la banque, il s'avère que sans le cautionnement de la commune, le FC Haute-Ajoie ne pourrait pas emprunter. Il ressort qu'avec le cautionnement de la commune, le FC Haute-Ajoie obtient des conditions favorables avec un taux d'intérêt de 0.9 à 1 %.

Le point de vigilance a soulevé serait que le montant total doit être augmenté de 120 % pour la banque, raison pour laquelle nous devons voter aujourd'hui un montant de Fr. 473'000.- et non Fr. 394'533.90.

De plus, le Conseil communal a planifié le remboursement de cette dette sur 10 ans maximum.

### **Avantages pour la commune avec le choix du cautionnement**

- Soutien indirect et opération financière « blanche » pour la commune, toutefois, le montant du cautionnement devra figurer au bilan.
- Maintien de sa capacité financière destinée à d'autres projets.
- Entreprises locales sollicitées.
- Travaux de sous-traitance en discussion avec les entreprises du village.

Au niveau de l'apport financier de départ, le FC Haute-Ajoie a prévu d'apporter Fr. 50'000.- (capitaux propres et « auto-travaux »). L'Office des sports devrait subventionner ce projet à hauteur de Fr. 50'000.- (montant encore à confirmer). Il est également prévu du sponsoring et du parrainage à hauteur de Fr. 20'000.-.

Pour terminer, une convention sera signée entre la commune et le FC Haute-Ajoie qui reprendra les termes énumérés ci-dessus et fixera le remboursement à Fr. 35'000.-/an.

M. Sébastien Chavanne demande des précisions quant au cautionnement et les incidences financières sur la commune. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une caution « représentative », la commune n'a pas l'obligation de bloquer le montant emprunté par le FC sur un compte, mais si malheureusement le foot ne pouvait plus supporter cette dette à l'avenir, c'est la commune qui devra se charger de rembourser l'emprunt.

Le président de l'assemblée remercie M. Laurent Pilloud pour ces explications et demande que l'on passe au vote des deux points.

**a. Discuter et voter le projet global**

Le projet est accepté par 52 voix et 3 abstentions.

**b. Discuter et voter le cautionnement au FC Haute-Ajoie par la commune et donner les compétences au Conseil communal pour signer les actes y relatifs**

Le cautionnement au FC Haute-Ajoie par la commune est accepté par 52 voix et 3 abstentions.

Le président du FC Haute-Ajoie, M. Eric Quiquerez remercie l'assemblée pour son soutien.

**4. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2018**

Le président cède désormais la parole à Mme Isabelle Quiquerez, caissière.

**Rapport de la caissière**

Les comptes de l'année 2018 ont été bouclés le 31 décembre 2018. Le budget 2018 approuvé en assemblée communale le 18 décembre 2017 prévoyait un excédent de charges de Fr. 34'601.- Les comptes bouclent finalement par un bénéfice de Fr. 10'609.76.

La vérification intermédiaire des comptes a été effectuée le 16 octobre 2018. Les comptes 2018 ont été vérifiés et approuvés par les vérificateurs les 18 et 20 mars 2019.

L'exercice 2018 peut être qualifié de bon. La quotité d'impôt est à 2.25, la taxe immobilière 1.5 ‰ et la taxe pour avances cadastrales à 0.5 ‰. Les impôts ordinaires PP et PM ainsi que l'impôt des frontaliers ont été légèrement supérieurs à nos prévisions.

Concernant les bâtiments, nous avons procédé à des travaux d'assainissement des installations électriques du bâtiment communal. Des

travaux de peinture ont été effectués à l'abri PC. Le FC a effectué les travaux et la commune a payé la peinture.

Durant cette année nous avons récolté Fr. 1'550.- pour la rénovation des fontaines. C'est une somme d'environ Fr. 100'000.- que nous devons encore trouver. Nous remercions au passage la société de Jeunesse l'Etoile qui a organisé une soirée de soutien afin de récolter des fonds pour que ce projet puisse aboutir.

Nous avons reçu la somme de Fr. 40'000.- du Patenschaft pour le passage au LED de l'éclairage public.

La somme de Fr. 7'466.60 a été versé sur le fond chemins ruraux.

Durant l'année nous avons eu le plaisir d'allouer 3 allocations de naissance.

Le groupe animArocourt a sollicité la commune afin d'obtenir un soutien financier pour la création d'un sentier didactique. La commune a octroyé la somme de Fr. 400.-. Le cartel des sociétés locales a également demandé une participation financière pour l'organisation de la fête du village, un montant de Fr. 800.- a été accordé.

Une diminution des arriérages d'impôts est constatée, toutefois le montant reste encore élevé. Au 31 décembre 2018 il se chiffrait à Fr. 312'505.85.

Nous pouvons analyser notre situation financière en fonction des 4 indicateurs harmonisés suivants :

**Le degré d'autofinancement** : la part des revenus affectés au financement des nouveaux investissements. Pour 2018 le chiffre est de 183.13, un degré supérieur à 100 est un indice de désendettement.

**La capacité d'autofinancement** caractérise la capacité, respectivement la marge financière dont dispose une commune. Pour 2018 nous obtenons 8.54, une part inférieure à 10 est l'indice d'une faible capacité d'investissement.

**La quotité des intérêts** détermine la part des intérêts nets mesurée aux revenus. La quotité 2018 est de 0.81 jusqu'à 2 %, elle est considérée comme faible.

**La quotité de la charge financière** détermine la part des charges financières induites par le service de la dette mesurée aux revenus. Une part supérieure à 15 est l'indice d'un endettement élevé. Pour 2018 la quotité de la charge financière est de 3.95.

Notre indice de ressources 2017 est de **63.37**. Ce chiffre sert à déterminer la part de la péréquation financière en notre faveur.

La dette brute par habitant s'élève à Fr. 2'992.60 et la dette nette par habitant se monte à Fr. 953.10. Le 31 décembre 2018 la commune comptait 391 habitants.

Certes l'exercice 2018 est bon néanmoins comme à l'accoutumé il est nécessaire de rester très prudent.

M. Serge Chapuis demande où se situe Grandfontaine par rapport à la dette cantonale par habitant. Il lui est répondu que par rapport à la dette cantonale pour toutes les communes jurassiennes, si on se situe aux alentours de Fr. 3'000.- on est bon, ce qui est le cas pour Grandfontaine, jusqu'à Fr. 10'000.- c'est moyen et au-dessus de Fr. 15'000.-, la situation de la commune est critique.

Le président remercie Isabelle Quiquerez pour ces explications et cède la parole à Mme Joëlle Vuillaume pour le rapport des vérificateurs des comptes.

### **Rapport des vérificateurs des comptes**

Les comptes ont été vérifiés et validés les 18 et 20 mars 2019. Aucune irrégularité n'a été constatée et il est recommandé à l'assemblée d'accepter les comptes 2018 tels que présentés et donner ainsi décharge à la caissière.

Les comptes 2018 sont acceptés par 52 voix et 3 abstentions.

### **5. Discuter et voter l'approbation du nouveau règlement sur le personnel**

Le président donne la parole à Laurent Pilloud pour la présentation du nouveau règlement sur le personnel.

Laurent Pilloud explique que ce dernier est en attente depuis 40 mois à la commune. Il reprend pour une bonne partie les bases du code des obligations et le règlement sur le personnel de l'Etat, sur lequel nous nous basons actuellement.

Aucune question n'est soulevée, l'assemblée passe au vote et accepte ce point par 52 voix et 3 abstentions.

### **6. Discuter et voter les modifications apportées au règlement sur les émoluments du 16 décembre 2014**

La parole est donnée à la soussignée pour la présentation des modifications des émoluments. Il est passé en revue les ajouts et modifications qui concernent essentiellement les permis de construire.

M. Eric Quiquerez demande qui définit le prix au niveau des séances de conciliation. Il lui est répondu que le prix est défini au cas par cas en fonction de la complexité du dossier, de la durée de la séance de conciliation et du temps consacré par le conseiller sur le dossier.

M. Laurent Pilloud tient encore à préciser qu'à Grandfontaine on a l'habitude de régulariser des situations où les travaux ont déjà été réalisés et il espère vivement qu'avec ces modifications, un signal fort soit donné pour rendre attentifs les propriétaires.

Ces modifications sont acceptées par 52 voix et 3 abstentions.

## 7. Divers

Mme Nathalie Pouchon demande si les heures d'ouvertures peuvent être adaptées par rapport aux personnes qui ne sont pas disponibles aux heures indiquées. Isabelle Quiquerez l'informe qu'elle est disponible toujours les lundis, mardis et mercredi matins. En principe, les citoyens qui souhaitent la joindre y arrivent facilement et les informations sont bien transmises entre le secrétariat et la caisse. La soussignée précise encore qu'il y a actuellement une présence tous les jours de la semaine (matin) ainsi que les mardis et jeudis après-midi.

Eric Quiquerez trouve que le projet des containers semi-enterrés est une bonne idée mais demande si la commune a déjà réfléchi à des places de parc supplémentaires. Il lui est répondu que la réflexion n'a pas encore été menée et qu'il n'est plus possible de modifier l'emplacement choisi car le dossier est en main désormais du SidP pour la demande de permis de construire. Toutefois, il est précisé que cela représenterait une voir deux places de parc en moins.

Mme Nathalie Pouchon trouve que cela devient compliqué pour les personnes à mobilité réduite d'amener désormais les encombrants et les poubelles. Il lui est répondu qu'en principe, il est toujours possible de s'arranger avec des voisins ou de la famille. M. Thomas Vuillaume propose que si aucune solution ne peut être trouvée par ces personnes, elles peuvent prendre contact avec le bureau communal qui tentera de trouver un arrangement.

Enfin, la parole est donnée à Mme le Maire qui informe avoir reçu une information du service de la santé s'agissant de la période de canicule et demande aux personnes présentes de penser aux personnes âgées qui sont très vulnérables durant ces périodes.

Pour le projet de la place de jeux, la LORO a accepté de nous allouer un montant de Fr. 20'000.- et nous avons reçu dernièrement une décision de deux donateurs privés du Patenschaft pour verser respectivement Fr. 10'000.- et Fr. 15'000.-.

Le président clôt les débats et souhaite un bel été à toutes et tous.

*Au nom de l'Assemblée communale*

Le Président

La Secrétaire

**Daniel Quiquerez**

**Emilie Quiquerez**